SIMULATIONS IFOP-*LE POINT*

La réforme électorale en 9 bancs d'essai

Quel sera le scrutin électoral pour les élections législatives de 1986 ? « Le Point » a demandé à l'Ifop de tester neuf types de scrutin à partir des résultats des élections européennes.

François Mitterrand en a décidé ainsi : la France va se transformer, d'ici à 1986, en un immense amphithéâtre de sciences politiques. Cours magistral au programme : la réforme du scrutin électoral. Gigantesque affaire technique qui risque fort de rebuter les Français. Pourtant, ses implications politiques sont considérables. Il s'agit tout simplement de la survie de la Vᵉ République. C'est, en tout cas, la principale leçon qu'il faut tirer des simulations électorales que l'Ifop a réalisées pour *Le Point* à partir des résultats de l'élection européenne du mois de juin.

Que de différences, en effet, entre l'Assemblée qu'implique le scrutin majoritaire et celle que produit l'application de la proportionnelle pure dans ses différentes variantes (à la plus forte moyenne ou au plus fort reste) ! Dans le premier cas *(tableau 1)*, les urnes donnent une majorité UDF-RPR massive de 403 sièges, contre 45 sièges au PS et 26 au PC, une Assemblée bien dans le style des institutions de 1958.

A la proportionnelle pure, en revanche, le jeu se brouille et le système politique de ces vingt-cinq dernières années vole en éclats. Ainsi, dans toutes les hypothèses étudiées *(tableaux 4 et 5)*, la proportionnelle réintroduit l'extrême droite dans la vie parlementaire et la met parfois en position d'arbitre dans la constitution d'une majorité. Privilège qui pourrait revenir aussi à d'autres petites formations comme les écologistes ou l'Ere, du trio Stirn-Doubin-Lalonde (c'est le cas, par exemple, avec la proportionnelle à la plus forte moyenne sans seuil avec répartition nationale ou régionale).

En fait, avec la proportionnelle, c'est l'ombre de la IVᵉ République qui plane sur la Vᵉ. Chamboulant les équilibres, elle ouvre la voie aux combinaisons – la *« ratatouille »*, dirait Raymond Barre – dans la constitution d'une majorité et d'un gouvernement. Et, surtout, elle peut provoquer des fractures multiples à droite : entre ceux qui accepteraient de faire un bout de chemin avec Jean-Marie Le Pen, par exemple, et ceux qui s'y refuseraient ; ou bien encore entre ceux qui cohabiteraient dans une majorité allant du centre gauche au centre droit et ceux qui se récuseraient. Dans cette épreuve, la très composite UDF pourrait, bien sûr, perdre le peu d'âme qui lui sert de ciment. Mais le RPR y résisterait-il ? *« Ce n'est pas sûr,* confie l'un de ses membres. *Il pourrait très bien connaître le même sort que le RPF du général de Gaulle en 1952. Certains choisirent alors la traversée du désert, d'autres entrèrent dans le jeu de la IVᵉ. »*

Mais, entre le scrutin majoritaire et la proportionnelle pure, plusieurs formules sont possibles qui permettraient de mixer les deux systèmes. En confiant, jeudi dernier, à *Ouest-France*, que *« l'équilibre entre scrutin majoritaire et scrutin proportionnel répond à une réalité française »*, François Mitterrand a d'ailleurs levé un coin du voile sur ses intentions sans pour autant se lier les mains. *Le Point* et l'Ifop ont donc réalisé deux simulations qui correspondent à cette indication donnée par le chef de l'Etat sur l'état de ses réflexions *(tableau 2)*. L'une est l'application du régime imaginé par VGE dans « 2 Français sur 3 » : scrutin majoritaire dans les départements de moins de 1 million d'habitants, scrutin proportionnel dans les autres (soit douze départements : Bouches-du-Rhône, Gironde, Moselle, Nord, Pas-de-Calais, Rhône, Paris, Seine-Maritime, Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne). L'autre simulation *(tableau 3)* est construite sur l'hypothèse d'une augmentation du nombre de députés : 474 seraient alors élus au scrutin majoritaire, 100 à la proportionnelle régionale. Or il s'avère que, dans ces deux cas de scrutin mixte, la logique majoritaire l'emporte nettement.

Reste qu'il ne s'agit là que de simulations mathématiques et qu'il faut y apporter quelques nuances liées à l'observation, dans le passé, des modifications de scrutin. En effet, les réformes électorales peuvent induire un triple changement dans la vie politique : elles modifient les stratégies partisanes ; elles transforment les méthodes de désignation des candidats ; elles peuvent enfin faire évoluer le comportement des électeurs.

Toutes ces données font, d'ailleurs, que François Mitterrand a intérêt à retenir sa réforme le plus longtemps possible pour l'ajuster au mieux de la situation politique de 1986. L'exercice, en tout cas, relève du grand art politique, car l'étude Ifop-*Le Point* montre qu'il n'est pas si facile de réussir un dosage entre le manichéisme droite-gauche qu'impose le scrutin majoritaire et la dangereuse souplesse qu'engendre la proportionnelle.

Cette réforme, conçue pour gêner la droite, peut en effet avoir des effets boomerang sur la gauche, et tout particulièrement sur le Parti socialiste. Si le PS a pu terrasser le PC dans la compétition électorale au cours de ces dernières années, c'est grâce notamment à la logique du regroupement que le majoritaire impose au deuxième tour. Or la proportionnelle casse cette logique et peut rouvrir un champ d'action au Parti communiste.

Enfin – et ce n'est pas le moindre – l'introduction de la proportionnelle peut engendrer une formidable contradiction dans la vie politique française : débipolarisée aux législatives, elle serait rebipolarisée à la présidentielle. Un double rythme cardiaque en quelque sorte, avec un vrai risque d'infarctus pour la gauche dans la présidentielle. Après tout, sans les voix communistes, François Mitterrand n'aurait pas été élu en 1981. Il n'est plus sûr qu'en libérant ces voix avec l'institution de la proportionnelle aux législatives, en cassant donc la mécanique du vote unitaire, les socialistes puissent retrouver à la présidentielle les suffrages du Parti communiste.

En fait, avec la réforme électorale, François Mitterrand peut allumer une bombe institutionnelle et politique. Et nul ne peut dire encore à la tête de qui elle sautera. ●

DENIS JEAMBAR

1 SCRUTIN MAJORITAIRE

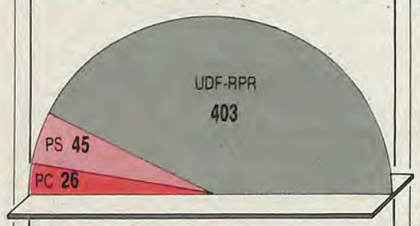

L'effet rouleau compresseur du scrutin majoritaire est évident. Seuls les grands partis y résistent. L'UDF et le RPR (qui n'ont pas été différenciés, car ils ont fait liste commune aux européennes) raflent toute la mise. Le Front national n'obtient aucun mandat, pas plus que les petits partis centristes. Le PS s'effondre et le PC recule encore. Mais la vieille règle de la bipolarisation droite-gauche est respectée.

2 SCRUTIN MAJORITAIRE DANS LES DÉPARTEMENTS DE MOINS DE 1 MILLION D'HABITANTS SCRUTIN PROPORTIONNEL DANS LES AUTRES DÉPARTEMENTS
(hypothèse Valéry Giscard d'Estaing)

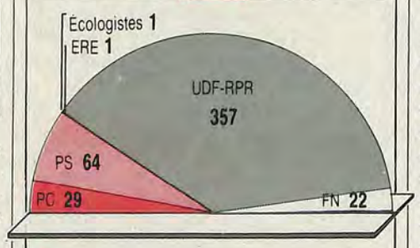

Le système de VGE est inspiré de celui appliqué aux sénateurs : majoritaire dans les départements de moins d'un million d'habitants ; proportionnelle sans seuil et à la plus forte moyenne dans les douze départements de plus d'un million d'habitants. La mécanique majoritaire prime sur la proportionnelle. UDF et RPR l'emportent largement mais le Front national, les Ecologistes et l'ERE obtiennent au moins un porte-parole.

3 SCRUTIN MAJORITAIRE
(474 circonscriptions)
+ 100 DÉPUTÉS ÉLUS AU SCRUTIN PROPORTIONNEL RÉGIONAL

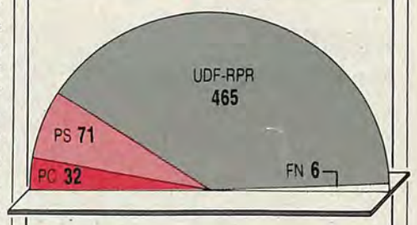

Le scrutin majoritaire s'applique ici aux 474 circonscriptions métropolitaines existantes. Mais cent sièges supplémentaires sont répartis à la proportionnelle régionale, sans seuil et à la plus forte moyenne. Le système permet au Front national de rentrer au Parlement, mais l'alliance UDF-RPR obtient une écrasante majorité.

4 PROPORTIONNELLE AU PLUS FORT RESTE AVEC SEUIL DE 5 %

RÉPARTITION

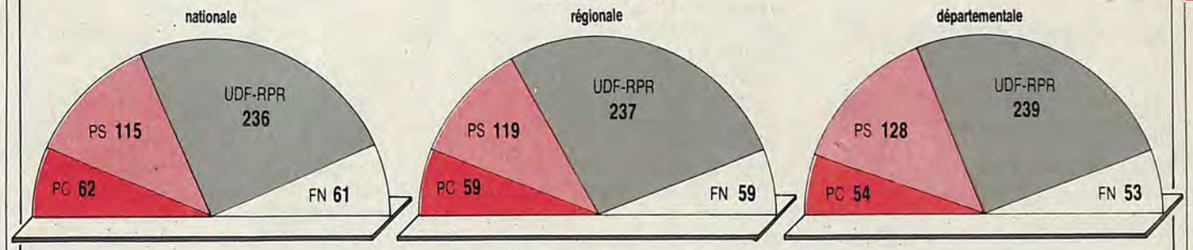

La proportionnelle testée ici est au plus fort, reste, avec un seuil de 5 % de suffrages exprimés pour obtenir des sièges. Le nombre de candidats élus dans chaque liste est calculé en déterminant un quotient électoral. Ce quotient est établi en divisant le nombre de suffrages exprimés par le nombre de sièges à pourvoir. Il peut être fixé au niveau national, régional, ou départemental. Autant de fois ce quotient est contenu dans le nombre des suffrages obtenus par une liste, autant celle-ci obtient d'élus. Mais cette distribution effectuée – et s'il reste des sièges à pourvoir – ceux-ci sont attribués aux listes qui ont les plus forts restes de suffrages. La simulation montre que la distribution est moins favorable aux partis les plus faibles, dès lors qu'elle est régionale ou départementale et que la droite a besoin du Front national pour constituer une majorité.

5 PROPORTIONNELLE A LA PLUS FORTE MOYENNE SANS SEUIL

Répartition

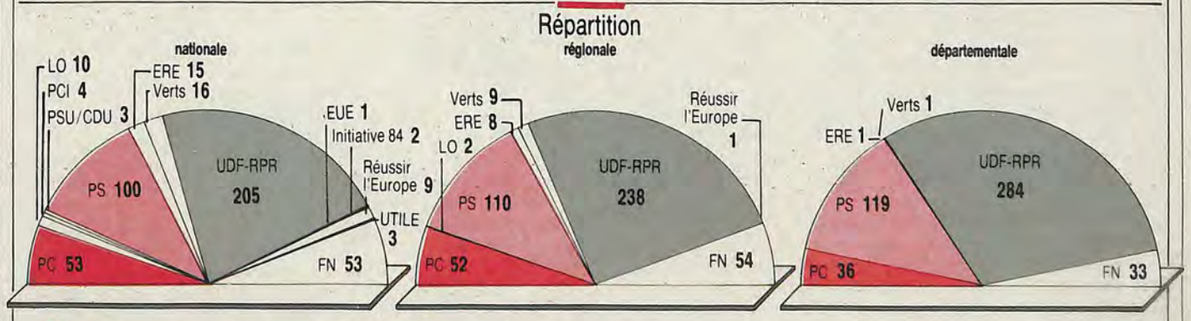

La proportionnelle à la plus forte moyenne a été calculée sans seuil. Aucune barre éliminatoire n'existe donc pour obtenir des sièges de députés. La distribution se fait, là encore, après établissement d'un quotient national, régional ou départemental. Mais les restes sont répartis selon le système de la plus forte moyenne. On feint alors d'attribuer chaque siège non pourvu à chaque liste et l'on établit la moyenne des voix obtenues par les députés de chacune des listes. La meilleure l'emporte. Sauf à retenir le modèle départemental, on voit qu'UDF et RPR seraient contraints de s'allier avec l'extrême droite ou avec des petits partis du centre pour constituer une majorité.